



**TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
**-Communauté d'agglomération-**

## CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 du CMP)

**Organisme** : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)  
BP 49  
97822 LE PORT CEDEX – REUNION  
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

**Objet du marché** : la création et mise en service d'un domaine secondaire

**Numéro de marché** : 10-28-PA-DI

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre au plus tard **le Lundi 15 Mars 2010 à 12h00 locale**, soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés.

**Date de mise en ligne** : Mardi 02 Mars 2010

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

**Objet : demande de devis pour la création et mise en service d'un domaine secondaire**

Réf marché : **10-28-PA-DI**

Monsieur, Madame,

Pouvez-vous me faire parvenir votre meilleure offre pour la création et mise en service d'un domaine secondaire au TCO.

**Description de l'intervention** : Le TCO fonctionne actuellement avec un seul contrôleur de domaine.

Afin de limiter les risques d'une rupture de service, la communauté d'agglomération souhaite mettre en place un contrôleur de domaine secondaire.

Le prestataire s'assurera du bon fonctionnement du système et que le transfert de compétences sur la Direction Informatique du TCO. Il indiquera notamment, la procédure à suivre en cas de panne d'un des contrôleurs de domaine.

Le TCO dispose à cet effet d'un Windows server 2003.

Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :

1. délais: 60%
2. prix : 40%

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus **tard le Lundi 15 Mars 2010 à 12h00 locale.**

Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés soit envoyée par fax au 0262 32 22 22.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

# OFFRE

---

Nom et prénom du signataire : .....

Adresse de la société : .....  
.....

---

Objet : Devis pour la création et mise en service d'un domaine secondaire

Réf marché : **10-28-PA-DI**

Nomenclature TCO : **67.07**

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement après service fait et sur présentation de facture
- ✓ Délai global de paiement : 35 jours à compter la réception des factures

Documents constitutifs du marché :

- ✓ Offre
  - ✓ CCAG applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication en vigueur à la date de remise des offres
- 

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées :

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC


*Montant (TTC) arrêté en lettres à :*

.....  
.....

Délai d'exécution : .....

---

A ....., le .....

Le candidat:

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

---

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP :

ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

**Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.**